



et par délégation
Directrice Générale
des Services
Marie-Odile GESLIN

Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le 22/12/2025

ID : 027-242700276-20251215-B15122025_05-DE

SLOW

B-15-12-2025/05

Département
EURE
Arrondissement
EVREUX
Canton
CONCHES

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CONCHES
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DU 15 DECEMBRE 2025

Nombre de délégués en exercice :	15
Nombre de présents :	11
Nombre de votants :	11
Date de Convocation :	08/12/2025

L'An Deux Mil Vingt-Cinq, le Quinze Décembre, le Bureau de la Communauté de Communes du Pays de Conches, légalement convoqué, s'est réuni à Conches en Ouche.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Jérôme PASCO, Président

Madame Danielle JEANNE, Vice-Présidente,

Messieurs Gérard THEBAUD, Max RONGRAIS, Dany BOUVET, Jean-Claude DUFOSSEY, Olivier RIOULT, Hubert LAMY, Vice-Présidents,

Messieurs Denis CAVELIER, Jacques FAUVEL, Jacques HAPDEY, Membres du Bureau

ÉTAIENT ABSENTS-EXCUSES

Madame Laurence CLERET

Messieurs Marcel SAPOWICZ, Christophe CAPELLE, Christophe DUFLOT,

Secrétaire de Séance : Madame Danielle JEANNE

Objet : MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REHABILITATION DE LA DECHETTERIE DE CONCHES : Marché

Monsieur Gérard THEBAUD indique que la Communauté de Communes du Pays de Conches a lancé une consultation pour la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la Déchetterie de Conches, selon la procédure adaptée ouverte, en application des dispositions des articles L2123-1 et R2123-1-1° du Code de la Commande Publique. Il est retenu la forme d'un marché ordinaire.

Les critères retenus pour le jugement des offres pour tous les lots sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	30.0
2-Valeur technique	70.0
2.1-Qualité de l'équipe constituée, sa complémentarité, ses références / travaux de ce marché et les répartitions des rôles des différentes personnes nominativement proposées	30.0
2.2-Adaptation du mémoire technique et de la méthodologie au projet de la Communauté de Communes- Temps consacré par mission avec détails par livrables,...	20.0
2.3-Cohérence du prix: Cohérence entre les temps consacrés, les prestations détaillées dans le mémoire technique et la justification des prix appréciés à partir du sous détail des temps passés par éléments de mission et par type de collaborateur	20.0

Un avis d'appel public à la concurrence a été inséré au BOAMP n° 25-126149, envoyé et publié le 13 Novembre 2025 ainsi que sur le profil acheteur.

Sur ce dernier, 55 retraits du dossier de consultation ont été identifiés et quatre offres ont été remises :

- 1-** Entreprise BURGEAP pour un montant de 128 539,50 € H.T.
- 2-** Entreprise ANTEA FRANCE pour un montant de 83 650,00 € H.T.
- 3-** Entreprise SAFEGE pour un montant de 110 709,00 € H.T.
- 4-** Cabinet d'Etudes Marc MERLIN pour un montant de 63 900,00 € H.T.

Après analyse et classement au vu des critères d'attribution définis au règlement de consultation, les membres du Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ **Arrêtent** le classement des offres selon le détail suivant :

- 1- Cabinet d'Etudes Marc MERLIN
- 2- Entreprise ANTEA FRANCE
- 3- Entreprise BURGEAP
- 4- Entreprise SAFEGE

↳ **Attribuent** le marché au Cabinet d'Etudes Marc MERLIN dont l'offre se révèle la mieux-disante pour un montant de 63 900,00 € H.T.

↳ **Autorisent** Jérôme PASCO, Président, ou en son absence Hubert LAMY ou Laurence CLERET, Vice-Présidents, à signer les marchés considérés ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

*AINSI DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE ET SIGNÉ APRÈS LECTURE.
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME*

Conches, le Dix-Sept Décembre Deux Mil Vingt-Cinq

LE PRÉSIDENT

Jérôme PASCO

